

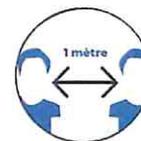
COMMUNE DE MÉZANGERS



CORONAVIRUS
COVID-19



SAUVEZ DES VIES
RESTEZ PRUDENTS



BULLETIN MUNICIPAL

N°53 – AOUT 2020

Distribution de masques – 8 mai 2020



Cérémonie commémorative du 8 mai 1945 – 8 mai 2020





Le mot du Maire



Mézangéennes, Mézangéens,

Nous voici dans la deuxième partie de l'année 2020, le premier semestre aura profondément marqué nos esprits : un ennemi invisible Covid-19 ou coronavirus est venu bouleverser notre quotidien. Après un long confinement, nous avons appris à vivre autrement, notamment avec le port du masque et la distanciation.

Toutes les manifestations ont été annulées, les élections municipales perturbées, les réceptions privées reportées, nous devons apprendre à vivre avec et surtout se protéger et protéger les autres en respectant les mesures barrières.

Je tiens à remercier tous les bénévoles qui ont participé aux distributions des masques fournis par le Département de la Mayenne et l'Etat via la Préfecture.

Nous allons devoir nous adapter notamment lors de la rentrée scolaire mais nous devons continuer à avancer dans nos projets :

- début septembre la rénovation de la cuisine de la salle polyvalente débutera
- les dossiers sont en cours pour préparer les chantiers de 2021

En mars 2020, vous avez renouvelé votre confiance au Conseil Municipal. Un grand merci. De nouveaux conseillers épaulés par les membres du mandat précédent travaillent d'ores et déjà sur les projets à venir. De nouvelles idées émergent pour rendre notre commune de Mézangers encore plus attractive et garder un lien intergénérationnel.

Le Conseil Municipal est à vos côtés au quotidien et reste à votre écoute.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Protégez-vous et protégez les autres.

Très cordialement

Votre maire, Robert GESLOT

SOMMAIRE



Vie municipale	4
Ventes et location par la Commune	9
Extraits des CR des séances du Conseil Municipal	11
Informations pratiques	15
Vie scolaire	19
Vie associative	22
Vie des commerces et entreprises	28
Calendrier des manifestations	32

VOTRE MAIRIE

Place Lair de la Motte
53600 MÉZANGERS
Tél. : 02 43 90 64 95
Mail : mairie-mezangers@orange.fr
Site internet : www.mezangers.mairie53.fr

HORAIRES

Lundi et jeudi : 9h-12h30 / 13h30-17h
Mardi et vendredi : 9h-12h30 / 13h30-18h

RDV sur demande

VIE MUNICIPALE

CARTES D'IDENTITÉ / PASSEPORTS

Les demandes de passeport et de carte d'identité sont à faire auprès de la Mairie d'EVRON.

ATTENTION, depuis septembre 2018, vous devez prendre RDV au préalable.

Horaires : Du lundi au vendredi 08h30-12h00 ; 13h30-17h30 - le samedi : 09h00 à 12h00

Site : <https://www.evron.fr/Carte-d-identite-Passeport.html>

Téléphone : 02 43 01 78 03

RAPPEL : La carte nationale d'identité est valide 15 ans depuis 1^{er} janvier 2014.

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans). L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique Service aux citoyens du ministère des Affaires étrangères :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/documents-officiels-a-l-etranger>

4

PACS – Enregistrement possible en Mairie depuis le 1er novembre 2017

Documents à fournir pour tout enregistrement : convention de PACS(*) – déclaration de PACS(*) – actes de naissance de – 3 mois et pièces d'identité en cours de validité

(*) *contactez la Mairie pour obtenir les documents type ou téléchargez-les sur www.service-public.fr / PACS*

Après le dépôt du dossier complet, un rendez-vous sera fixé ultérieurement pour officialiser le PACS.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE – JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC)

Il est rappelé aux jeunes qui atteignent 16 ans que le recensement citoyen **obligatoire** doit se faire **dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.**

Présentez-vous à la Mairie avec votre carte d'identité, le livret de famille de vos parents et un justificatif de domicile (facture eau, électricité... de moins de 3 mois). Votre représentant légal peut faire cette démarche à votre place.

La mairie vous remettra alors une **attestation de recensement**, à présenter pour toute inscription à un examen ou concours, à la conduite accompagnée ou au permis de conduire.

Ce recensement permet ensuite de participer à la journée de défense et citoyenneté.

PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 étapes obligatoires

- 1**
L'enseignement de défense
(classes de 3^e et 1^{er})
- 2**
Le recensement à 16 ans en mairie
ou en ligne pour certaines communes
(www.service-public.fr)
- 3**
La Journée Défense et Citoyenneté
(www.majdc.fr)

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Ce parcours est obligatoire pour passer :
 vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
 vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

MINISTÈRE DES AFFAIRES
SGA
Secrétariat général pour l'administration

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE D'UN MINEUR

Depuis le 15 janvier 2017, les parents doivent signer une autorisation de sortie du territoire pour les mineurs voyageant seuls. Elle prend la forme d'un formulaire (imprimé Cerfa n°15646*01) à remplir et signer par un seul titulaire de l'autorité parentale. Les justificatifs d'identité du jeune et de son représentant légal sont à présenter.

INSCRIPTION SUR LISTE ÉLECTORALE

Vous êtes nouvel habitant à Mézangers, pensez à vous inscrire sur la liste électorale à tout moment. Vous déménagez, pensez à nous donner votre nouvelle adresse et pensez à vous inscrire sur la liste électorale de votre future commune. L'inscription est toutefois automatique pour les jeunes de 18 ans.

CASIER JUDICIAIRE

Les modalités de demande et de délivrance d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) sont désormais entièrement réalisables en ligne (depuis septembre 2018).

Le demandeur doit se rendre sur le site <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr>. Un mail de vérification est envoyé avec un Code de référence et un lien sur lequel il doit cliquer pour activer sa demande. Quelques minutes plus tard, son bulletin n°3 arrive dans sa boîte mail au format PDF.

Vérification d'authenticité : l'administration ou l'employeur peut facilement en vérifier l'authenticité grâce à l'identifiant et la clé de contrôle à 8 caractères qui figurent sur le bulletin n°3 et en se connectant sur le site de vérification : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/verif>

La demande peut toujours se faire par voie postale à l'aide du Cerfa 10071*13 à l'attention du Casier judiciaire national – 44317 NANTES Cedex 3.

OBJETS TROUVÉS

N'hésitez pas à contacter la Mairie si vous avez perdu un objet sur notre commune (Gué de Selle compris) car certains nous sont rapportés (vêtements, lunettes, clés...).

BALAYAGE DES RUES

Mercredi 7 octobre 2020 – Vieux bourg

Mercredi 2 décembre 2020 - Vieux bourg et lotissements

➤ **La veille, n'oubliez pas de déplacer vos véhicules en stationnement sur la voie publique afin de faciliter l'accès aux bordures et caniveaux.**

NB : si vous souhaitez récupérer les déchets de la balayeuse (graviers...), prenez contact avec l'employé communal Olivier TARLIER / Mairie.

ORDURES MÉNAGÈRES

RAPPEL : les conteneurs semi-enterrés sont installés aux emplacements suivants dans le bourg : parking de la mairie, rue des Coëvrons, et au lieu-dit l'Aubrière.

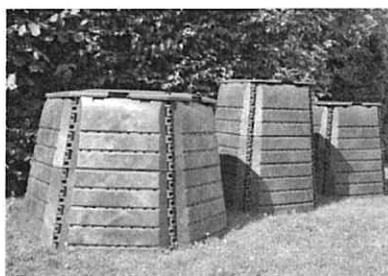
IMPORTANT : quand les conteneurs sont pleins à un point de collecte, merci de bien vouloir aller déposer vos ordures ménagères à un autre point de collecte et ne pas les déposer au pied des conteneurs !

Il est rappelé que les ordures ménagères sont à mettre UNIQUEMENT en sac.

Pour plus de renseignements : www.ecomotives53.fr



BIO-SEAUX ET COMPOSTEURS



La distribution de composteur continue dans les Coëvrans !

La CC des Coëvrans met à disposition des habitants du territoire des composteurs moyennant une participation financière de 15 € pour un composteur de 320 L, 20 € pour un composteur de 445L et 30 € pour un composteur de 800 L. Les composteurs sont à retirer à la CC des Coëvrans.



De plus, la distribution de bio-seaux est toujours d'actualité, venez le chercher à la mairie de votre commune. Le bio-seaux vous permet de stocker vos épluchures dans la cuisine avant de les emmener dans votre composteur. Bénéficiez grâce au compostage, d'un engrais 100% naturel en ajoutant vos épluchures de fruits et de légumes, restes de repas, croûtes de fromage, filtre et marc de café ...

DÉCHETTERIES

Les déchetteries sont accessibles gratuitement par tous les habitants des Coëvrans.

- Quels déchets ? Encombrants, déchets verts, ferraille, gravats, produits toxiques, déchets spéciaux, cartouches d'imprimante, bois, carton, mobilier ainsi que les équipements électriques et électroniques.
- Un caisson Emmaüs a également été ajouté pour collecter : jouet, vaisselle, livre, petit et gros meuble, matelas, outillage, quincaillerie...

Les dates et horaires des 4 déchetteries des Coëvrans vous sont rappelés ci-dessous.

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bais	ZA de l'Aubrière 02 43 69 33 24	13h30 - 17h*		13h30 - 17h*		13h30 - 17h*	9h - 12h 13h30 - 17h*
Chammes	Le Bois du Montil 02 43 01 41 21	13h30 - 17h*		13h30 - 17h*	13h30 - 17h*	13h30 - 17h*	9h - 12h 13h30 - 17h*
Evron	ZI des Maltières 02 43 01 93 66	9h - 12h 13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h
Montsûrs	ZA de l'Antinière 02 43 02 60 77	9h - 12h 13h30 - 17h*		13h30 - 17h*		13h30 - 17h*	9h - 12h 13h30 - 17h*

* 18h du 1^{er} avril au 30 septembre

ABOIEMENTS DES CHIENS

Les aboiements de chiens intempestifs que ce soit en journée ou la nuit sont sources de troubles du voisinage.

Le Code de la santé publique envisage de manière générale le bruit causé par un animal :

Article R.1334-31 « *Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.* »

Les articles 1382 et suivants, notamment l'article 1385 du Code Civil précise que le propriétaire d'un animal est responsable à l'égard des voisins : « *le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.* »



Dans un souci de bon voisinage et pour éviter tout conflit, nous vous remercions de ne pas laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos, attendant ou non à une habitation.

RAPPEL - DÉJECTIONS CANINES



Les chiens sont de plus en plus nombreux en ville. Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Les propriétaires sont invités à faire preuve de civisme en ramassant leurs déjections.

Il est formellement interdit de laisser les chiens divaguer dans les lotissements afin qu'ils fassent leurs besoins en dehors des maisons.



RAM

Dans le cadre de ses activités, le Ram des Coëvrons propose aux assistantes maternelles et aux familles du territoire la possibilité de participer à des matinées rencontres. Elles permettent aux enfants de 0 à 3 ans de jouer, expérimenter, créer, s'éveiller et grandir tout en rencontrant les autres avec des règles de vie partagées et communes.

A noter, sur notre commune, les rencontres prévues (non connues à ce jour) seront annoncées sur le site Internet de la commune.

Le calendrier des rencontres dans les autres communes avec les différentes activités du relais est disponible à l'accueil de la mairie.

Le RAM est aussi à la disposition des familles, des assistantes maternelles et des gardes d'enfants à domicile pour :

- Une information sur les modes d'accueil des jeunes enfants existant sur le territoire
- Une information sur le contrat de travail : mensualisation, congés payés, rupture du contrat, jours fériés, impôts, déclaration Pajemploi...
- Un espace de médiation ouvert aux parents et aux assistantes maternelles
- Un renseignement sur les aides accordées par la CAF et la MSA
- Une information sur les Métiers de la petite enfance

Relais Assistantes Maternelles

Communauté de communes des Coëvrons - Espace Coëvrons - 2 Avenue Raoul Vade pied - 53601 EVRON
02.43.66.32.00 - www.coevrons.fr - ram@coevrons.fr - www.coevrons.fr - Tél. 02 43 66 32 00

A dark grey box containing contact information for the RAM. It includes icons for a telephone, an email symbol, a location pin, and a website icon. A white paper airplane icon is also present, pointing towards the right.

Par téléphone :
02.43.66.32.00

Par mail :
ram@coevrons.fr

Sur rendez-vous à Évron, Bais, Montsûrs ou Sainte-Suzanne (Voir ci-dessus)

En ligne sur www.coevrons.fr :
Retrouvez le calendrier des animations du RAM ainsi que les permanences *prêt de jouets*

COMMANDE GROUPEE DE FUEL

Contactez la mairie afin d'être destinataire du mail dès qu'une commande est prévue de façon à bénéficier du tarif groupé dès 5 000 litres commandés sur notre commune.

Les personnes intéressées nous communiquent le nombre de litres souhaités et nous communiquons ensuite le jour de livraison sur la commune. Vous réglez ensuite directement le fournisseur de fuel domestique.

DÉFI « 1 ARBRE, 1 MAYENNAIS »

La saison de plantation est arrivée, c'est le moment de participer au défi !

Qui peut participer ?

Tout le monde peut mettre la main à la pâte, que vous soyez particulier, association, collectivité, agriculteurs, entreprises... votre participation est la bienvenue que ce soit pour un arbre ou plusieurs centaines.

Comment prendre part au défi ?

Il est très simple de participer au défi, il s'agit de planter un ou des arbres en Mayenne. Ces plantations peuvent prendre une multitude de formes : arbre d'ornement dans un lotissement, haies sur le bord d'un chemin, verger sur une propriété de famille, alignement d'arbres sur une parcelle agricole, bosquet sur le terrain d'une collectivité... les possibilités sont nombreuses.

Une fois ces plantations réalisées, les démarches sont simples : il vous suffit de vous rendre sur le site www.ecomotives53.fr et de compléter le formulaire. Un tirage au sort est réalisé tous les 10 000 arbres inscrits et permet de bénéficier d'un bon d'achat en jardinerie.

Des aides à la plantation

Pour vous accompagner dans votre projet, différents dispositifs d'aides existent : des aides du Département de la Mayenne, de la fédération départementale des chasseurs ou des collectivités locales... Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter le Point info bocage 53 animé par la chambre d'agriculture afin d'être orienté vers le dispositif correspondant le mieux à vos attentes et de bénéficier de nombreux conseils.

Contact du Point info bocage 53 : pointinfobocage53@mayenne.chambagri.fr - Tél. 02 43 67 37 00

En complément des différents enjeux écologiques, sociaux et économiques auxquels répondent les projets, ces plantations contribuent à relever le défi « un arbre, un Mayennais » !



Ensemble,
relevons le défi !

300 000 arbres plantés
pour 2020



AVIS DE TRAVAUX

Le Mans, le 27/07/20

Madame, Monsieur le Maire,

L'Office National des Forêts est mandaté par GRT gaz dans la maîtrise de la végétation sur son réseau de distribution. Dans ce cadre, nous vous informons que notre personnel sera amené à circuler et à travailler sur votre territoire.

Notre activité consiste à entretenir la végétation de l'emprise du réseau de transport de gaz (signalée par des bornes aériennes numérotées jaunes) à l'aide de débroussailluses, tronçonneuses et tracteurs équipés de broyeur de végétation.

Notre intervention sera susceptible de démarrer à partir du 17 Août jusqu'au 11 décembre 2020, les jours ouvrés entre 8h00 et 17h00.

Nous étant impossible, techniquement, de prévenir chaque propriétaire riverain, nous vous remercions de bien vouloir prendre vos dispositions pour informer les citoyens riverains du réseau de notre intervention. Nous nous excusons par avance des gênes occasionnées par ces travaux.

En vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.



Brice Gaumont
UP Travaux Pays de la Loire
Conducteur de travaux
19, BLD Paixhans CS 61 325 72013 - LE MANS CEDEX 2
06-10-54-62-07

VENTES PAR LA COMMUNE

❖ Maison d'habitation au 2, rue de la Dame Verte

Comprenant

- au rez de chaussée (couloir, cuisine, salle à manger, chaufferie)
- au 1^{er} étage (deux chambres, salle de bains, petite pièce)
- au 2^{ème} étage (trois chambres).

Pour une surface habitable d'environ 118 m².

Petite cour à l'arrière. Travaux à prévoir.

Parcelle 106 m²

Prix de vente (hors frais de notaire) : 30 000 €



❖ Garage / bâtiment en pierres à rénover au 1, rue de la Dame Verte

Avec terrain / jardin – possibilité de réaliser un habitat (surface au sol hors garage environ 70 m² + étage possible environ 40 m²)

Garage 16 m²

Parcelle 350 m²

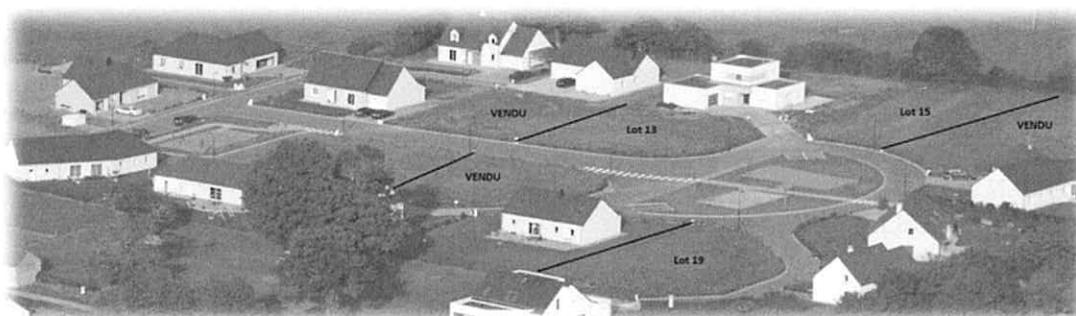
Prix de vente (hors frais de notaire) : 30 000 €



❖ Parcelles de terrain à bâtir, rue du Closeau (Lotissement La Houdière II)

Libres de constructeur - Terrains viabilisés

Lot 13 : 833 m ² : 30 060 € TTC
Lot 15 : 1481 m ² : 53 640 € TTC



ELUS 2020-2026

Maire	M	GESLOT Robert
1e Adjointe	Mme	PEINTRE-THION Virginie
2e Adjoint	M	LESOURD Dominique
3e Adjointe	Mme	PASCAL Stéphanie
1e Conseiller	M	FOURNIER Julien
2e Conseiller	M	RACHET Pierre
3e Conseiller	M	COULON Antoine
4e Conseiller	M	LAPIERRE Sylvain
5e Conseiller	M	HUYNH Rodrigues
6e Conseiller	M	BRETON Philippe
7e Conseillère	Mme	OLLIVIER Sylvie
8e Conseillère	Mme	THUARD Chantal
9e Conseillère	Mme	LEBOUVIER Jeannine
10e Conseillère	Mme	LAUNAY Nicole
11e Conseiller	M	LAIR DE LA MOTTE Eric



COMMISSIONS COMMUNALES

- APPELS D'OFFRES
- VOIRIE
- BÂTIMENTS ET PATRIMOINE
- SPORTS, LOISIRS ET ANIMATIONS
- SCOLAIRE
- FINANCES

EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2020

Etaient présents : Jocelyne LAIR de la MOTTE, Virginie-PEINTRE-THION, Dominique LESOURD, Sabrina LAUNAY, Gaël THOREAU, Geneviève BLACHERE, Nicole LAUNAY, Myriam EMERY, Jeannine LEBOUVIER

Absents excusés : Stéphanie PASCAL qui avait donné pouvoir à Robert GESLOT
Didier POIRIER qui avait donné pouvoir à Jocelyne LAIR de la MOTTE
Pierre RACHET qui avait donné pouvoir à Virginie PEINTRE-THION

Absents non excusés : Mickaël AUBIN

Secrétaire de séance : Jocelyne LAIR de la MOTTE

Tarifs des repas de cantine 2020

Le Conseil Municipal d'EVRON a voté le 9 décembre 2019 une augmentation du tarif des repas dont ceux facturés aux communes environnantes. Ainsi, le tarif du repas est désormais fixé à 3,99 €.

Demande de subvention DSIL – Contrat de ruralité

Monsieur le Maire explique que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est composée de 2 parts :

- Les grandes priorités thématiques
- Les contrats de ruralité

Ainsi, la commune ayant un projet de mise en accessibilité des bâtiments publics (Mairie, Salle polyvalente et Salle des associations), elle peut déposer un dossier de demande de subvention au titre de la catégorie Favoriser l'accessibilité des services publics et des soins à la population / Contrat de ruralité.

Monsieur le Maire explique que ces travaux de mise en accessibilité pourraient être réalisés début 2021.

Le coût prévisionnel est estimé à 42 715 € HT.

Séance du 5 mars 2020

Etaient présents : Jocelyne LAIR de la MOTTE, Virginie-PEINTRE-THION, Dominique LESOURD, Pierre RACHET, Sabrina LAUNAY, Geneviève BLACHERE, Stéphanie PASCAL, Nicole LAUNAY, Myriam EMERY, Jeannine LEBOUVIER

Absents excusés : Didier POIRIER qui avait donné pouvoir à Robert GESLOT
Gaël THOREAU qui avait donné pouvoir à Sabrina LAUNAY

Absents non excusés : Mickaël AUBIN

Secrétaire de séance : Jocelyne LAIR de la MOTTE

Vote des Comptes de gestion 2019 et des comptes administratifs 2019

Les principaux travaux et achats réalisés sont listés ci-après :

INVESTISSEMENT

- Portail de l'école
- Sols du logement 11 rue de la Dame Verte + portes intérieures
- Illuminations
- Karcher
- Panneaux de voirie + miroirs de courtoisie
- Mât / Drapeau pour la Mairie

FONCTIONNEMENT

- Réparation d'une porte du local Foot
- Peinture routière
- Remplacement et complément d'extincteurs pour les bâtiments communaux
- Lavage des vitres Mairie / Salle Polyvalente / Ecole

Vote du budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 lequel peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement :

Montant des dépenses et des recettes : 440 000 €

Section d'investissement :

Montant des dépenses et des recettes : 410 000 €

Les principaux projets 2020 inclus dans ce budget sont présentés :

INVESTISSEMENT

- Tapis de gym école (10)
- Four combiné Micro-ondes Salle des Associations
- Micro-ondes Salle polyvalente
- Panneaux de voirie – numérotage des lieux-dits
- Porte d'entrée école + vidéophone
- Porte du Point Lecture + vitrine
- Rénovation de la cuisine de la salle polyvalente
- Solde paiement factures travaux Salle polyvalente / Mairie

FONCTIONNEMENT

- Rénovation de la buvette et des vestiaires (divers matériels et peinture)
- Peinture de la cuisine de la salle polyvalente + logement du Point Lecture
- Travaux électriques Salle des Associations

Séance du 26 mai 2020

Etaient présents : BRETON Philippe, COULON Antoine, FOURNIER Julien, GESLOT Robert, HUYNH Rodrigues, LAIR DE LA MOTTE Eric, LAPIERRE Sylvain, LAUNAY Nicole, LÉBOUVIER Jeannine, LESOURD Dominique, OLLIVIER Sylvie, PASCAL Stéphanie, PEINTRE-THION Virginie, RACHET Pierre, THUARD Chantal
Secrétaire de séance : Sylvain LAPIERRE

Election du maire

M. GESLOT Robert a obtenu 15 (quinze) voix.

M. GESLOT Robert, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Fixation du nombre des adjoints

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE la création de 3 (trois) postes d'adjoints.

Election des adjoints

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Mme PEINTRE-THION Virginie a obtenu 15 (quinze) voix.

Mme PEINTRE-THION Virginie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée première adjointe.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

M. LAPIERRE Sylvain a obtenu 1 (une) voix.

M. LESOURD Dominique a obtenu 14 (quatorze) voix.

M. LESOURD Dominique, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Mme LÉBOUVIER Jeannine a obtenu 5 (cinq) voix.

M. LAIR DE LA MOTTE a obtenu 2 (deux) voix.

Mme PASCAL Stéphanie a obtenu 8 (huit) voix.

Mme PASCAL Stéphanie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée troisième adjointe.

Désignation des conseillers communautaires

Monsieur le Maire rappelle que selon la loi n°2013-403 du 17 mai 2013, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont élus dans l'ordre du tableau.

Ainsi :

- Monsieur Robert GESLOT, Maire est désigné conseiller communautaire titulaire
- Mme Virginie PEINTRE-THION, première adjointe est désignée conseiller communautaire suppléant.

Séance du 2 juin 2020

Etaient présents : GESLOT Robert, LESOURD Dominique, PASCAL Stéphanie, FOURNIER Julien, RACHET Pierre, COULON Antoine, LAPIERRE Sylvain, HUYNH Rodrigues, BRETON Philippe, OLLIVIER Sylvie, THUARD Chantal, LÉBOUVIER Jeannine, LAUNAY Nicole, LAIR DE LA MOTTE Éric.

Absents excusés : PEINTRE-THION Virginie qui avait donné pouvoir à GESLOT Robert

Secrétaire de séance : FOURNIER Julien

Commission Appel d'offres (CAO)

Cette commission obligatoire est présidée de droit par le Maire.

Ont été élus, à l'unanimité, par le Conseil Municipal :

- Mme PEINTRE-THION Virginie, 1^{ère} Adjointe, **suppléante du Président de la Commission d'appel d'offres**

- **délégués titulaires :**

LESOURD Dominique

PASCAL Stéphanie

COULON Antoine

- **délégués suppléants :**

LAIR de la MOTTE Eric

RACHET Pierre

BRETON Philippe

Commissions communales

Ont été formées par le Conseil Municipal les commissions suivantes :

COMMISSION VOIRIE : voirie communale à l'intérieure de l'agglomération, voirie communautaire (hors agglomération transférée à la 3C), chemins ruraux, chemins de randonnée

Responsable : PASCAL Stéphanie

Membres : COULON Antoine

FOURNIER Julien

LAIR de la MOTTE Éric

LESOURD Dominique

OLLIVIER Sylvie

RACHET Pierre

THUARD Chantal

COMMISSION BÂTIMENTS et PATRIMOINE : église, logements communaux, école, salle polyvalente, salle des associations, atelier communal, garage, cimetière, point lecture, foyer des jeunes

Responsable : LESOURD Dominique

Membres : BRETON Philippe

COULON Antoine

HUYNH Rodrigues

LAIR de la MOTTE Éric

LAPIERRE Sylvain

LEBOUVIER Jeannine

PASCAL Stéphanie

13

COMMISSION SPORTS, LOISIRS ET ANIMATIONS

Responsable : PEINTRE-THION Virginie

Membres : BRETON Philippe

FOURNIER Julien

LAPIERRE Sylvain

LEBOUVIER Jeannine

OLLIVIER Sylvie

RACHET Pierre

COMMISSION SCOLAIRE

Responsables : PEINTRE-THION Virginie et PASCAL Stéphanie

Membres : HUYNH Rodrigues

LAUNAY Nicole

RACHET Pierre

COMMISSION FINANCES

Monsieur le Maire propose que cette commission soit ouverte à tous les membres du Conseil Municipal dès lors qu'elle doit se réunir. Proposition adoptée à l'unanimité.

Elections des délégués au sein de Territoire d'Energie Mayenne

Ainsi, sont élus :

	Nom et prénom
Délégué titulaire	GESLOT Robert
Déléguée suppléante	THUARD Chantal

Convention Mayenne Habitat

Monsieur le Maire rappelle que Mayenne Habitat a décidé d'engager un projet de construction de 3 logements locatifs sociaux dans le lotissement de la Houdière II. Une copie de la convention avec les conditions d'intervention est remise à chaque élu.

A noter, les travaux de viabilisation sont déjà effectués. Ainsi, le Conseil Municipal, AUTORISE Monsieur le Maire a signé la convention avec Mayenne Habitat.

Votants : 15

Abstention : 1 (LAPIERRE Sylvain)

Pour : 14

Séance du 25 juin 2020

Etaient présents : GESLOT Robert, PEINTRE-THION Virginie, LESOURD Dominique, PASCAL Stéphanie, FOURNIER Julien, RACHET Pierre, COULON Antoine, LAPIERRE Sylvain, HUYNH Rodrigues, BRETON Philippe, OLLIVIER Sylvie, THUARD Chantal, LEBOUVIER Jeannine, LAUNAY Nicole, LAIR DE LA MOTTE Éric.

Secrétaire de séance : RACHET Pierre

Délaissé de voirie – Impasse de Lorient

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE le déclassement de la parcelle bornée F n° 645 (43 m²) en délaissé de voirie,

AUTORISE la cession au profit de l'indivision DUHAMEL (à défaut d'offre du propriétaire de la parcelle F n°239 au plus tard le 1^{er} septembre 2020 suite à l'envoi du courrier de proposition d'achat) au prix de **860 €**.

DIT que les frais de bornage seront à la charge pour moitié de la commune et que les frais de vente ou d'acte administratif seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à cette opération.

Votants : 15

Abstention : 1 (E. LAIR de la MOTTE)

Pour : 14

Label Ecoles numériques 2020

Monsieur le Maire explique que les collectivités territoriales peuvent répondre, en lien étroit avec les académies, à l'appel à projets émis par l'État, au titre des investissements d'avenir. Cet appel à projets est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales. Ce sujet a été abordé lors du conseil d'école de ce jour.

Ainsi, le directeur de l'école souhaite participer à cet appel à projets et ainsi équiper l'école de tablettes numériques et de logiciels. Ces matériels pourraient aussi permettre de créer un espace d'accueil au sein de l'école. Le montant total du projet est de 3 035,40 €. La subvention de l'État serait de 1 500 €.

Ainsi, le conseil municipal, à l'unanimité, :

VALIDE la candidature de l'école à cet appel à projets Label Ecoles numériques 2020.

VALIDE l'investissement maximum de 3 035,40 € sous réserve de l'obtention de la subvention de l'état à hauteur de 1 500 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document lié à ce projet.

Logement au 8 rue de la Dame Verte

Les travaux touchent à leur fin. Le prix du loyer sera à fixer tout comme la visite de ce logement pour les élus.

Travaux cuisine de la salle polyvalente

RAPPEL : appel aux volontaires dernière semaine d'août pour déménagement des meubles et démolition carrelage et faïence... à voir avec Olivier. L'électroménager sera à vendre cet été.

INFORMATIONS PRATIQUES

Rappel des numéros d'urgence



Pour joindre le médecin de garde : 02 43 64 33 00

Pour joindre le dentiste de garde : 02 43 49 16 10

Pharmacie de garde



ou www.3237.fr

HOPITAUX ET CENTRES D'URGENCE

- Hôpital de Laval : 02.43.66.50.00
- Hôpital de Mayenne : 02.43.08.73.00
- Centre Anti-Poison d'Angers : 02.41.48.21.21
- Centre Anti-Poison de Rennes : 02.99.59.22.22

GENDARMERIE NATIONALE

- Gendarmerie nationale à Evron 02.43.01.60.13

Recyclage des cartouches d'impression vides – Collecteur disponible à la Mairie

Soyons éco-solidaire : 1 cartouche = 1 don à l'association Enfance et Partage



15

Espace Info Energie des Coëvrans

L'espace info énergie des Coëvrans assure un conseil gratuit auprès des particuliers pour leurs travaux d'économie d'énergie (rénovation / construction).

De nouvelles permanences sont mises en place sur le second semestre 2019. L'Espace Info Energie assurera dorénavant une permanence sur RDV :

- Espace Coëvrans à EVRON : tous les mardis de 9h à 12h
- Mairie de BAIS : tous les 2^e mardis du mois de 14h à 16h30
- Mairie de VAIGES : tous les 4^e mardis du mois de 14h à 16h30

La prise de rendez-vous se fait par téléphone ou directement sur : <http://www.info-energie-paysdelaloire.fr/prendre-rdv-en-ligne/>

De nombreux démarchages téléphoniques et physiques ont lieu, hors l'espace info-énergie est là pour conseiller au mieux les habitants et notamment éviter les arnaques.

Nb : vous trouverez ci-contre la plaquette "habitat" mise à jour. Elle présente les structures conseils qui interviennent en matière de logement et d'économie d'énergie auprès des habitants à l'espace Coëvrans.

Une question sur le logement ? 4 interlocuteurs à votre écoute



Agence Départementale pour l'Information sur le Logement

L'ADIL 53 a pour mission d'assurer un conseil neutre et gratuit sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux liés au logement.
> 2^e mardi du mois de 9h30 à 11h30 sans rendez-vous - Tél : 02 43 69 57 00
contact@adil53.fr - www.adil53.org



Espace Info Energie

L'Espace Info Energie répond à toutes les questions liées à l'efficacité énergétique des logements, à la protection de l'environnement et aborde les aides financières.
> Tous les mardis de 9h à 12h à l'Espace Coëvrans
> 2^e mardi du mois de 14h à 16h30 à la mairie de Bais, 2 av Auguste Janvier
> 4^e mardi du mois de 14h à 16h30 à la mairie de Vaiges, 1 rte de la Bazouge
Sur rendez-vous : www.info-energie-paysdelaloire.fr/prendre-rdv-en-ligne/
Tél. 02 52 46 00 00
Mail : coevrons.53@eiepd.fr



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Mayenne

En cas de projet de construction, de rénovation ou d'aménagement d'un logement, un architecte/paysagiste propose ses conseils gratuitement.
> 2^e et 4^e mardi du mois de 10h à 12h sur rendez-vous - Tél : 02 43 56 41 79
c.a.u.e.53@wanadoo.fr
www.caue53.com

SOLiHA Soliha

Dans le cadre de la mise en place du Programme d'Intérêt Général (PIG), SOLiHA accompagne les habitants dans leurs travaux de rénovation. Sous critères de revenus, des aides financières peuvent être versées.
> Permanence le 2^e mardi de chaque mois de 9h à 12h, à l'Espace Coëvrans.
Sans rendez-vous - Tél : 02 43 91 19 91



PERMANENCES À L'ESPACE COËVRONS
2 avenue Raoul Vadepier - BP 130 - 53601 EVRON cedex
Tél : 02 43 66 32 00 - contact@coevrons.fr - www.coevrons.fr

Mutuelle communale

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les entreprises privées doivent proposer une mutuelle collective à leurs salariés.

Ainsi, le Conseil Municipal a souhaité que la commune fasse profiter tous

ses habitants d'une complémentaire santé communale à tarif intéressant et notamment les personnes qui ne sont pas ou plus dans l'emploi, les retraités, les agriculteurs, les artisans et commerçants, les travailleurs non-salariés... le but de cette action est de contribuer à améliorer le pouvoir d'achat. La commune n'a qu'un simple rôle de facilitateur.

Un formulaire est à compléter à l'accueil de la mairie si vous souhaitez en savoir plus sur cette mutuelle. Nous le transmettrons au référent AXA qui vous recontactera.



Ma Santé

Exemple d'économie :

Monsieur Dupond 67 ans retraité qui opte pour la « Formule Santé 100% » aurait une cotisation mensuelle de 65,13€.

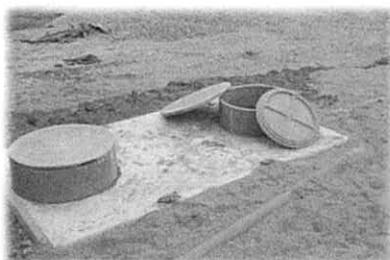
En choisissant de passer par la mutuelle communale la cotisation mensuelle est ramenée à 45,66€.

Information sur l'ASSAINISSEMENT AUTONOME (par le SPANC / Régie des Eaux des Coëvrons)

REGIE DES EAUX
COEVRONS



ASSAINISSEMENT
AUTONOME



4 réunions publiques d'information ont été organisées en Novembre et Décembre 2019, à EVRON, CHAMMES, MONTSURS et BAIS.

Le public, peu nombreux, a pu obtenir des informations sur le rôle du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Régie des Eaux des COEVRONS, des explications concrètes et argumentées sur les aspects réglementaires, techniques (information sur les différentes filières d'assainissement non collectif, ...) et tarifaires.

Le SPANC, constitué de 3 agents, a pour mission d'**INFORMER** et d'**ACCOMPAGNER** les propriétaires qui souhaitent mettre en place ou qui utilisent un dispositif d'assainissement non collectif (4 600 habitations concernées sur le territoire de la Régie des Eaux des COEVRONS, dont 70 recensées sur la commune de MEZANGERS).

Il contrôle les installations et suit leur fonctionnement pour s'assurer qu'elles n'entraînent pas de danger pour la **santé publique** ou de risque de pollution de l'**environnement** :



- ⇒ Contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées ;
- ⇒ Contrôle périodique (tous les 6 ans) ; *Sur votre commune, sauf cas particulier, les prochains contrôles périodiques sont programmés en 2023.*
- ⇒ Contrôle lors d'une vente (lorsque le dernier contrôle date de plus de 3 ans).

Une installation bien conçue (adaptée au logement et aux occupants), bien réalisée, et bien entretenue est une installation qui fonctionne bien et dure longtemps.

Votre SPANC est là pour vous y aider !

Le SPANC reste à votre disposition pour toute demande d'information et d'accompagnement et vous rappelle que des aides financières peuvent être accordées dans le cadre de travaux de mises aux normes.

En effet, **des aides financières, pouvant atteindre 2 550 €** peuvent être accordées (aides directes de la Régie des Eaux des COEVRONS ou mise en place de programmes de réhabilitations aidés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne).

Attention, certaines aides financières prendront fin en 2021 !

Contact :

Régie des Eaux des COEVRONS - 8 Bd du Maréchal Leclerc - 53600 EVRON

Tel : 02.43.01.61.35 / Fax : 02.43.01.65.13

e-mail : contact@eau-coevrons.fr / site internet : www.eau-coevrons.fr

Agents du SPANC : Magali BESNARD, Mickaël TAUPIN et Pascal POTTIER. Le réseau Pégase devient Aléop

Informations Transports

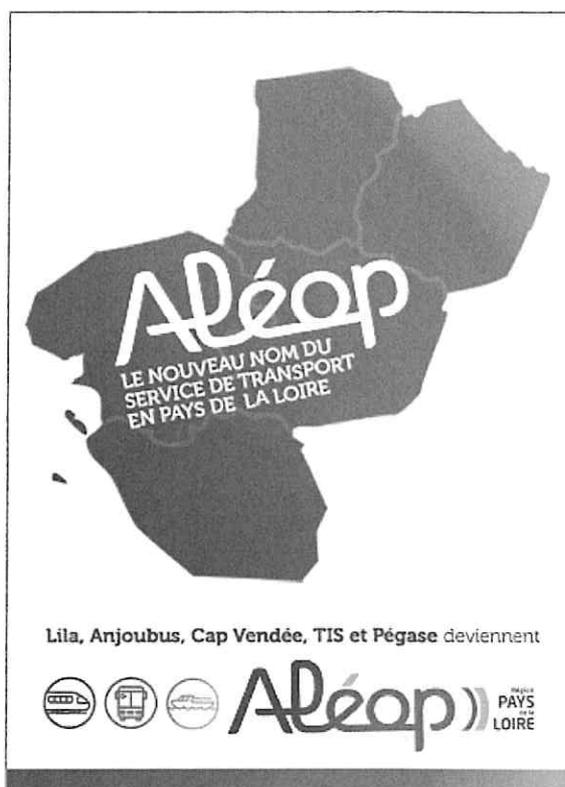


Dans le cadre de l'harmonisation du service régional de transport, la Région des Pays de la Loire lance sa nouvelle marque de transport régional Aléop.

A compter du 27 février 2019, tous les modes de transport, lignes routières régionales, lignes interurbaines, transports scolaires, navettes Yeu-Continent et TER sont rassemblés sous une identité unique et facilement identifiable.

Concrètement, Pégase devient Aléop.

Pour accompagner la mise en place de cette nouvelle marque, la Région ouvre www.aléop.paysdelaloire.fr, le nouveau site régional d'informations et de services à destination de l'ensemble des usagers ligériens.



Aléop en Mayenne - Tél : 02 43 67 22 50 - <https://aleop.paysdelaloire.fr/mayenne>
TRANSPORT EN CAR / TRAIN (lignes régulières), TRANSPORT SCOLAIRE, TRANSPORT À LA DEMANDE

Frelons asiatiques – Plan d'action collectif

Si un particulier découvre un nid, il le signale à la collectivité. Un référent viendra authentifier le nid et recueillir les informations nécessaires (hauteur, support, accessibilité...) à son enlèvement. Ces données seront alors transmises à POLLENIZ 53, qui assurera la mise en œuvre de la destruction par le biais d'entreprises prestataires spécialisées, identifiées et respectueuses d'une charte des bonnes pratiques et des réglementations inhérentes à l'activité.

La commune a décidé la prise en charge de 25 € par intervention de destruction de nid de frelons asiatiques ; le reste restant à la charge du particulier.

Référents :

Olivier TARLIER – Employé communal – 06 13 59 14 99

Dominique LESOURD – 2^{ème} adjoint au maire – 07 83 75 57 03



Frelon asiatique

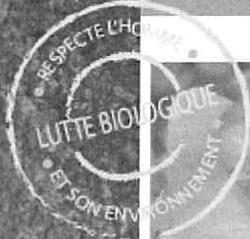
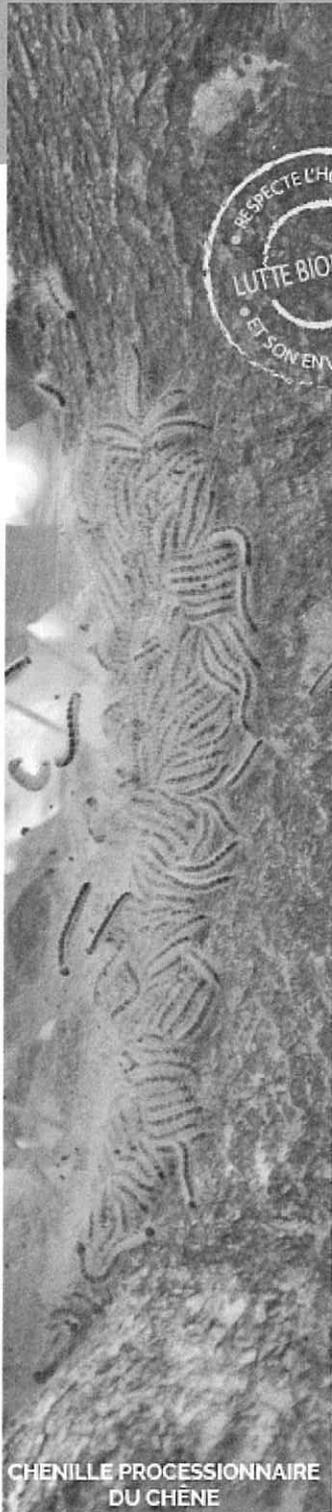


Frelon commun



A noter, s'il s'agit d'une autre espèce (Guêpes, Frelons communs, Abeilles), le particulier doit se tourner vers une entreprise spécialisée de son choix ou les services de récupération d'essaim d'abeilles des réseaux apicoles.

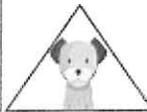
**Pique-nique, jardin, balade en forêt...
Attention aux chenilles urticantes !**



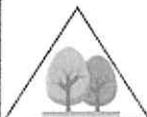
Pourquoi agir contre la chenille processionnaire du chêne et le bombyx cul brun ?



Risques pour l'Homme
Réactions cutanées : urticaire, démangeaisons, plaques rouges, cloques...



Risques pour les animaux
Nécrose allant jusqu'à la perte de la langue, œdème des babines



Risque pour l'environnement
Défoliation des arbres (chênes, essences forestières, bocagères, fruitières, ornementales)

Quelles sont les précautions à prendre ?



Ne pas toucher aux chenilles ni aux nids



Porter des équipements de protection adéquats lors de travaux de jardinage



Éloigner les personnes sensibles des sites à risque

Pour traiter vos arbres, inscrivez-vous dès maintenant sur www.polleniz.fr (traitement à partir d'avril jusqu'à début juillet)



s'engagent dans la lutte collective contre la chenille processionnaire du chêne et bombyx cul brun

VIE SCOLAIRE

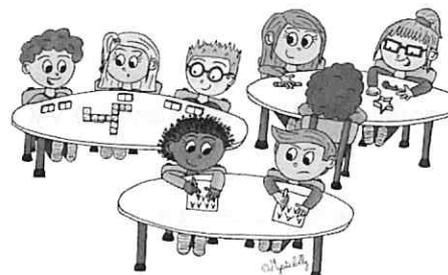
Ecole de Mézangers

Les horaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h / 14h00-16h30.

Mme Julie JEANDET / Mme Mélissa VERRIERE : Enseignantes en charge de la classe PS-MS-GS-CP.

M. Kévin TRICOT : Enseignant et directeur de l'école en charge de la classe CE1-CE2-CM1-CM2



Bilan année scolaire 2019-2020

Cette fin d'année ne fut pas comme les autres mais l'ensemble des protagonistes liés à l'école de près ou de loin ont été investis et impliqués afin de proposer aux enfants / élèves un climat serein.

Bilan positif du confinement avec de bons échanges et une bonne implication de tout protagoniste.

Les communications étaient sous forme d'échanges de mails ou par entretiens téléphoniques dont (un ou plusieurs entretiens individuels de 20-30 minutes par semaine pour les plus grands). Un temps de travail avec retour axé sur les fondamentaux et 1 à 2 classes virtuelles par semaine. Aucun décrochage et une implication des parents de manière générale très exemplaire sont à noter. Ce temps particulier a été compliqué mais bénéfique pour tout le monde. L'école et les parents en sortent grandis de cette expérience et le lien s'y est renforcé. Il en va de même pour la municipalité. Il y a eu de l'entraide et beaucoup de temps personnels investis pour le bien des enfants qui sont revenus à l'école avec une tout autre approche et un regard encore bonifié de celle-ci.

L'école et les parents ont su faire face ensemble pour le bien des enfants à cette crise et sans que cela en pâtisse globalement sur le niveau des élèves. Il y a eu même pour certains de nettes améliorations.

Le déconfinement fut tout autant compliqué et semé d'incompréhensions mais qui se sont résolues à force d'échanges. Les protagonistes (école, mairie et parents) ont collaboré afin d'ouvrir l'école à tous et ce le plus possible, bien que certains ne soient pas prioritaires mais toujours dans le confort des enfants, des parents et avec un protocole drastique respecté jusqu'au bout. Ceci bien que les chaleurs fussent très fortes certains jours empêchant de mettre en place convenablement et jusqu'au bout le protocole CANICULE.

Pour pallier, les enfants étaient vaporisés d'eau toutes les heures même en classe et des ventilateurs étaient en fonctionnement sur les temps de pause. Le protocole sera peut-être réalisé sous sa forme initiale si besoin l'année prochaine si les conditions le permettent.

Plusieurs dates sont à retenir :

- 12 mars : Annonce de la fermeture des écoles
- 16 mars : Début du confinement
- 3 mai : Diffusion du protocole sanitaire
- 5 mai : co-construction du plan d'accueil avec les représentants des parents d'élèves et la mairie car dépôt à faire avant le 7 mai. Décision par la suite de n'ouvrir que le 25 mai.
- 29 avril, 18 mai, 26 mai et 13 juin : Sondages sur le retour à l'école et des différentes modalités d'accueil.
- 8, 21, 29 mai, 11 et 18 juin : annonce aux familles des différents protocoles et modalités d'organisation de leurs enfants.
- 15 juin : début du 2S2C
- 22 juin : Fin du 2S2C et début du retour à l'école
- 3 juillet : fin de l'année scolaire 2019-2020
- Journée coopérative et pot de l'amitié : 3 juillet

Ces dates sont importantes à retenir. Cependant, pour certaines elles ont été actées à la dernière minute.

Autres informations : Des départs qui laissent place à autant d'arrivée que ce soit au niveau des enfants que des adultes.

- 9 élèves partant (2 familles + les CM2) – 8 élèves arrivant (Ps – tps)
- 1 enseignante (20% complément de Mme Jeandet) partant – Mme Chanteau
- 1 enseignante arrivant (complément de Mme Jeandet – 20%) Mme Verriere
- 1 AESH partant (moins d'élèves avec notification MDA)

La rentrée – l'année scolaire 2020-2021

À la suite de ce confinement et ce déconfinement, un projet fort en lien avec la mairie et le projet territorial est né. Ce projet intitulé « digital training » a pour objectif de diminuer la fracture numérique. Pour cela, l'école et la commune sont sujettes à ce dispositif qui permettrait d'avoir un espace parent avec ordinateur et accès internet au sein de l'école pour ceux qui n'ont pas et/ou la connexion est compliquée, des tablettes pour l'école, un espace numérique de travail pour apprendre aux enfants à protéger leurs données et à utiliser les écrans/internet en toute sécurité. Ceci sera accompagné de soirée (hors école) et journée (pour les enfants) pour de l'information sur l'utilisation du bon écran.

A ce projet matériel, s'ajoute si les conditions le permettent, un projet classe transplantée neige au Colleret d'Allevard pour les élèves élémentaires, première semaine de janvier 2021.

Une continuité et un relancement est prévu pour le projet Festi' Kids qui est d'importer un festival à Mézangers pour les enfants, créé et organisé par les enfants. Cette année et l'année prochaine seront les années permettant de réaliser ce projet en essayant d'y inclure le maximum d'écoles de la 3C et de relancer les projets inter-communaux.

Différents projets de plus petites envergures mais tout autant importants seront réalisés l'année 2020-2021 :

- Fête d'hiver (ouvert au public si respect des règles affichées et ce en fonction des conditions sanitaires)
- Spectacles (sur temps scolaires et hors temps scolaires) afin de favoriser les Arts et la Culture (en lien avec le Conservatoire d'Evron)
- La piscine pour les élèves de GS à CM2 au jardin Aquatique d'Evron
- Un projet préhistorique pour la maternelle-cp avec visite du site de Saulges et différentes activités pédagogiques avant / pendant / après la sortie.
- Différentes journées coopératives (journée de la laïcité, journée jeux traditionnels)
- Différents temps d'ouverture de l'école aux parents (ateliers jeux, cuisine... coopératif) pour les maternelles-CP
- Une journée liaison école-collège
- Des interventions de professionnels sur les Arts (chant, danse, arts-visuels ...)
- Une journée patrimoine sur la ville de Mayenne avec en thème le Moyen – Age (journée reportée de l'année 2019-2020)
- Des programmations de robots
- Un accès au point-lecture tous les mardis
- Journée pour lutter contre la mucoviscidose
- Des temps d'échanges et d'inclusion des enfants : journée de rentrée (café parents/enfants/école), temps d'inclusion des TPS fin novembre / début décembre, temps d'inclusion des enfants entrant à l'école en septembre 2021 (mois de juin / début juillet)
- Des temps d'échanges pour les parents : journée de rentrée (café parents/enfants/école), réunion de rentrée (avant fin septembre), réunion individuelle semestrielle, prévention écrans, réunion inscription (à définir – **cependant des temps individuels pour visite ou autres sont possibles à tout moment dès lors que le rendez-vous est fixé avec l'équipe enseignante**).

Autres informations

Des portes ouvertes sont en train de se préparer. Tout habitant pourra y participer. Les parents et enfants des communes voisines sont invitées.

Un flyer école sera disponible en mairie. Une création d'une page école en création

La rentrée :

Le 31 Août, l'ensemble du personnel se réunit pour préparer la rentrée de chacun.

La rentrée se fera le 1^{er} Septembre à 8h30. Les horaires de l'école restent inchangés : 8h30-12h00 / 14h00-16h30 avec accueil dans les classes à partir de 8h20 / 13h50.

La maternelle, étape phare pour les parents et les enfants est accessible aux parents jusqu'à 8h40.

Ce temps est dédié à la découverte de comment son enfant s'approprie l'espace de classe, comment rentre-t-il dans un rituel, une autonomie d'entrée à l'école. Ceci sera modifié en fonction des conditions sanitaires.

La rentrée sera originale et novatrice avec une rentrée en chanson sur le thème du Festival et des chansons apprises l'an passé. Un café-parents sera toujours proposé de 8h20 à 9h00 avec un mot du directeur. L'année sera forte en émotion et chargée en apprentissage et ce de manière pluridisciplinaire. L'équipe éducative de l'école des P'tites Mézanges travaille afin que tout soit possible.

Le directeur, Tricot Kévin

Contact Ecole :

M. Kévin TRICOT - Directeur de l'école de Mézangers
« Les P'tites Mézanges » - 13 Rue de la Dame Verte - 53600 Mézangers
Tél : 02.43.90.65.72 - Mail : ce.0530331X@ac-nantes.fr

Pour toute inscription, contactez la mairie.

Association des parents d'élèves de l'école de Mézangers

La fin de l'année scolaire 2019 – 2020 restera pour chacun dans les mémoires due à la crise sanitaire. Cela ne nous a pas empêché de fêter cette fin d'année scolaire. Nous avons donc proposé aux familles et enseignants un pot de l'amitié le vendredi 3 juillet après l'école.

Cette année a bouleversé également nos manifestations. Notre loto qui devait se dérouler le vendredi 13 mars a dû être annulé. Compte-tenu du contexte, à l'heure actuelle, nous ne savons pas à quel moment il sera reporté.



Plusieurs manifestations sont en cours d'organisation mais nous ne pouvons vous garantir leur tenue :

Boom d'Halloween : 31 octobre
Bourse aux jouets et vêtements : 11 novembre
Fête de l'Hiver / Loto / Fête de fin d'année

En espérant que vous aurez passé de bonnes vacances et en vous souhaitant à tous une bonne rentrée.

Composition du bureau :

Elodie Schuller : Présidente
Vanessa Herbin : Vice-présidente
Sabrina Launay : Trésorière
Angélique Verron : Secrétaire
Géraldine Eloy : Vice-secrétaire

Contact : Elodie Schuller - Tel : 06 08 81 14 88
Mail : ape.ecoledemezangers@gmail.com

VIE ASSOCIATIVE

Gym - Détente Mézangéenne



L'assemblée Générale s'est tenue le mercredi 1^{er} juillet 2020 à 20 h dans la salle des associations. Nous comptons 22 adhérents dans notre association. Cette saison a été très perturbée, écourtée par le Covid-19 et les activités n'ont pas reprises lors du déconfinement, du fait des différentes mesures sanitaires à appliquer. Cela nous a vraiment manqué à tous.

Cette saison s'est terminée avec le départ de la professeure de gym **Sophie Aycard**. Elle a été présente à l'association durant quinze années.

« Nous la remercions vivement pour toutes ces années passées auprès de nous ».

Reprise des cours le **mercredi 2 septembre 2020** si les règles sanitaires le permettent de **20h00 à 21h00** à la salle polyvalente Sylvain Manson, avec **Petra Weissova**.

Les personnes qui sont intéressées peuvent nous contacter et nous rejoindre pour faire un essai.

La cotisation annuelle est de 44€.

Pas de cours durant les vacances scolaires.

Les cours se déroulent sur 1h, ils commencent toujours par un

échauffement puis des exercices de renforcements musculaires avec des Altères, élastiques, manche à balai (fournis par l'association) ou exercices en binôme suivis d'étirements.



Composition du bureau :

Jeannine LEBOUVIER : Présidente

Annie HEURBIZE : Vice-Présidente

Virginie PEINTRE-THION : Trésorière

Yolande YAPO : Secrétaire

Christine CHERRAULT : autre membre du bureau



De gauche à droite : Cherrault Christine, Yapo Yolande, Lebouvier Jeannine, Heurbize Annie, Peintre-Thion Virginie

Pour tout renseignement : Mme LEBOUVIER Jeannine, Présidente - 02.43.90.77.86 ou 06 76 54 78 73

Club de la Dame Verte

La salle des associations est ouverte le jeudi après-midi à partir de 14 h pour la pratique des cartes et autres activités.

Les prochaines dates à retenir sont les suivantes (*sous réserve des consignes sanitaires en vigueur à ces dates*) :

- **Repas du club en octobre** (date à confirmer)
- **Bûche de Noël** : jeudi 10/12/2020
- **Galette et AG 2021** : jeudi 14/01/2021

Bureau de l'association

- Mme QUILLET Juliette : Présidente
- Mme MALHERBE Paulette : Trésorière
- et M. GESLOT Robert : Président d'honneur

Mme BEAUPIED Christiane : Secrétaire
M. DODIER Rémy : Trésorier adjoint

Renseignements et contact : Mairie – 02 43 90 64 95 ou directement auprès de la Présidente Mme QUILLET

Olympique de Mézangers (Football)



Une année difficile !

Dans un premier temps, les intempéries sont venues perturber les entraînements, matchs et plateaux de tout l'effectif du club. Au moment où les jours plus propices sont arrivés, le Covid 19 et le confinement sont venus mettre un terme à la saison. Un effectif compris entre 30 et 35 licenciés a tout de même réussi à disputer une demi-saison.

Nous repartons pour une saison avec un effectif quasi identique, sans compter les recrutés jeunes qui arrivent en même temps que la rentrée scolaire. N'hésitez pas à emmener vos enfants à la découverte du football et évoluer au sein du club.

Les entraînements reprendront le **mercredi 2 septembre à 17h** au terrain municipal.

Les séniors continuent en entente avec Marcillé comme cette saison où la complicité est mise en place. Vous retrouverez le calendrier et le lieu des matchs sur le site de la mairie, avec de nombreux matchs dans le canton.

Le club tient à remercier Christophe et Emmanuel pour la restauration intérieure des vestiaires. Ils ont organisé avant et après le confinement les travaux et trouvé l'aide de Thibault, Jordan, Jeannine et Stéphane. Merci à la commune pour l'achat des fournitures.

Dates à venir :

Assemblée générale le samedi 5 septembre 2020 à 10h30

Soirée le 28 novembre 2020

(sous réserve des conditions sanitaires)



L'ensemble du bureau se porte à votre disposition pour tout renseignement et toute inscription.
Contacts : Christophe PASCAL (06 06 40 42 53), Jonathan PAILLEUX (06 16 69 78 51)

Foyer des jeunes « Djeun's Home »

Faute d'animateur dédié par la Communauté de Communes des Coëvrons, les rendez-vous avec les jeunes ne pourront plus avoir la même régularité et l'organisation des actions menées auprès de ceux-ci doit donc être réinterrogée par le service Jeunesse.

Néanmoins, le service jeunesse pourra proposer des animations ponctuelles pendant les vacances, telles que le programme J'me bouge 11-18 ans et le dispositif Argent de poche.

Renseignements auprès du service jeunesse des Coëvrons : 02 43 66 32 00

Les
Frapadingues



Nos jeunes,
TALENTUEUX !



Nos adultes, AU TOP !



Après une belle saison théâtrale passée avec plaisir et convivialité, la troupe des Frapadingues se prépare à lancer la prochaine saison 2020-2021 !

Pour se faire, elle compte réunir acteurs et bénévoles pour une **sortie pedestre le dimanche 13 septembre 2020 sur la commune de Brée.**

Quant à vous chers lecteurs et lectrices, vous pouvez noter dès à présent dans votre agenda les dates des futures représentations de l'année 2021.

Représentations 2021

SAMEDI 23 JANVIER 2021

VENDREDI 29 JANVIER 2021

VENDREDI 5 FEVRIER 2021

DIMANCHE 24 JANVIER 2021

SAMEDI 30 JANVIER 2021

SAMEDI 6 FEVRIER 2021

DIMANCHE 31 JANVIER 2021

Remerciement à M. Plumas, pour les photos réalisées.

Bureau

PRESIDENT : LUCAS FABRICE

VICE-PRESIDENT : CHAPRON JEREMY

SECRETAIRE : OLLIVIER SYLVIE

SECRETAIRE ADJOINTE : LUCAS MARINA

TRESORIER : POTTIER RAYMOND

TRESORIERE ADJOINTE : CHURIN FRANCOISE

Et les autres membres : VIOT Maryvonne, JALLU Stéphanie, TRIBONDEAU Patrick, VANNIER Nicolas, BETTON Wilfried, RENARD Stéphane, GESBERT Sébastien et BERTHEREAU Christian.

Renseignements et inscriptions au 06 82 97 45 87 ou par mail : fabrice.lucas9@wanadoo.fr



A.B.T.M. (Twirling)

Reprise des entraînements début septembre le mardi soir et le mercredi.

Possibilité de pratiquer ce sport en loisir dès 4 ans en éveil, garçon ou fille.
Les jeunes peuvent également choisir de faire de la compétition, après un an de pratique.



Pour s'inscrire ou faire un essai, téléphoner au 06 18 92 87 25 ou envoyer un email à bob502@msn.com
Cordialement.

Renseignements et inscriptions au 06 18 92 87 25 ou bob502@msn.com, ou via facebook : Twirling
Mézangers

Multi Sports pour les 6 - 11 ans



Les séances Multisports sont proposées par le service Jeunesse des Coëvrons.
Elles se déroulent chaque lundi de 18 h à 19 h à la salle polyvalente, sauf pendant les vacances scolaires.

Tenue de sport et bouteille d'eau à prévoir.

Prix annuel : 20 € (à confirmer)

N'hésitez pas à consulter le portail familles des Coëvrons sur le site : <https://coevrons.portail-familles.net/> pour plus d'informations.

Pour tout renseignement et/ou toute inscription, contactez directement Angélique Fontaine, animatrice de l'activité au 06-70-84-54-02 ou auprès du service Jeunesse au 02.43.01.85.01 ou par mail à jeunesse@coevrons.fr

25

Le Point Lecture



FERMETURE DES BIBLIOTHÈQUES DE PROXIMITÉ



EN RAISON DES MESURES SANITAIRES LIÉES AU
CONTEXTE DU COVID-19, ET POUR UNE DURÉE
NON DÉFINIE À CE JOUR, LES BIBLIOTHÈQUES DE
PROXIMITÉ SONT FERMÉES.

POUR RAPPEL, LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES DEMANDE
AUX USAGERS DE RAPPORTER LEURS DOCUMENTS DANS
LES BOÎTES À LIVRES (EVRON, MONTSÛRS ET VAIGES).

8 bis rue de la Dame Verte
Mercredi de 17 h à 18 h 30
Samedi de 10 h à 12 h

Amis lecteurs / Amies lectrices,

Comme vous avez pu le constater notre point lecture est toujours fermé à ce jour. Cela est indépendant de notre volonté, en effet il ne nous est pas autorisé d'ouvrir au public en raison des risques sanitaires dus au Covid-19.

Conscients que cette situation est compliquée, nous mettons tout en œuvre pour retrouver le chemin de la lecture. Nous espérons une réouverture à la rentrée avec un protocole bien défini pour vous accueillir sereinement.

Pendant cette fermeture nous avons renouvelé notre stock avec des nouveautés et nous mettons à jour les emprunts. Pour cela, si vous voulez nous rendre vos livres lus, contactez-nous et nous trouverons ensemble un créneau pour le faire.

N'hésitez pas à nous faire appel pour toute demande : réservation

de livres, portage de livres à domicile, retour de livres, échanges...



Recherche bénévoles

Afin de renforcer l'équipe déjà en place nous recherchons des bénévoles soit pour tenir des permanences, pour apporter une aide en dehors des heures d'ouverture, pour le réassort des livres ... ; ça peut être une heure ponctuellement ou plus. Alors si la vie du point lecture vous intéresse, rapprochez-vous de Stéphanie PASCAL au 06.46.18.55.56 ou de Virginie PEINTRE au 06.74.46.21.20.

Le point lecture est ouvert à tous et gratuit. Bonne rentrée littéraire à tous

Contact : Stéphanie PASCAL au 06 46 18 55 56 et Virginie PEINTRE-THION au 06 75 46 21 20

Comité des fêtes de Mézangers



Compte tenu de la situation sanitaire liée au Covid -19, avec regrets, le comité des fêtes n'a pas réalisé la soirée moules Frites de fin mars et l'assemblée communale de fin juillet.

L'assemblée générale annuelle de l'association a été planifiée le 7 février 2020, les différents membres du bureau ont été reconduits aux mêmes fonctions.

Tous les membres de l'association profitent de ce journal pour vous souhaiter une très bonne santé, et espèrent vous retrouver dès que la situation sanitaire le permettra.



Nous espérons organiser le marché de Noël le samedi 5 décembre 2020.

Nous renouvelerons les horaires d'ouverture du marché de l'année passée :
de 11h à 19h

Les exposants seront situés dans la salle polyvalente. Présentation de produits alimentaires artisanaux, bijoux, décorations... par des particuliers et associations.

Inscription auprès d'Emmanuel Peintre avant le 1^{er} novembre 2020.

Restauration sur place le midi : Saucisses, Crêpes, galettes, boissons fraîches et chaudes...

Une souscription volontaire sera organisée : Prix du ticket : 2€

Les membres du comité peuvent vous vendre des tickets. Sont à gagner :

1^{er} lot : 1 Dinde + Huitres + Champagne.

2^{ème} lot : 1 foie gras + vin blanc doux + Figues.

3^{ème} lot : 1 Chapon + Marrons.

4^{ème} lot : un panier garni.

Et de nombreux autres lots...

Un lot sera offert pour chaque carnet de 10 tickets acheté.

Tirage au sort le samedi soir vers 19h.



Venez nombreux !

Les membres du comité et tous les volontaires vous attendent !

Le Président de l'association : Pierre Rachet

Renseignements auprès d'Olivier TARLIER, Emmanuel PEINTRE ou Pierre RACHET.

Téléphones : M. RACHET 06.12.06.47.71 / M. PEINTRE 06.87.94.73.57 / M. TARLIER 06.13.59.14.99



Association Le Nid du Bonheur

Maison d'Assistantes Maternelles

4 route de la Bouverie - MEZANGERS

L'association « le Nid du Bonheur » a été créée le 19 Mars 2014 afin de créer une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), ayant pour but de promouvoir et de coordonner toutes les initiatives susceptibles d'améliorer les conditions d'accueil des enfants.

Notre association compte 3 membres, Sabrina Launay (Présidente), Angélique Geslot (Secrétaire) et Virginie Peintre-Thion (Trésorière).

En cette période particulière dû au covid 19 qui a été pour tous contraignante, nous avons hâte de reprendre nos habitudes de sortie et activité du RAM.

Au 1^{er} septembre 2020, la Mam a fêtera ses 6 ans. Comme chaque rentrée des petits nouveaux rejoindront bientôt la Mam et d'autres plus grands ont pris le chemin de l'école.

Bonne rentrée à tous !!



Comme chaque année, la MAM prépare l'arbre de Noël qui est ouvert aux parents fréquentant la MAM et nous reconduisons une souscription volontaire ouverte à tous avec de nombreux lots, les tickets seront en vente début novembre si bien sûr ce moment convivial peut avoir lieu.

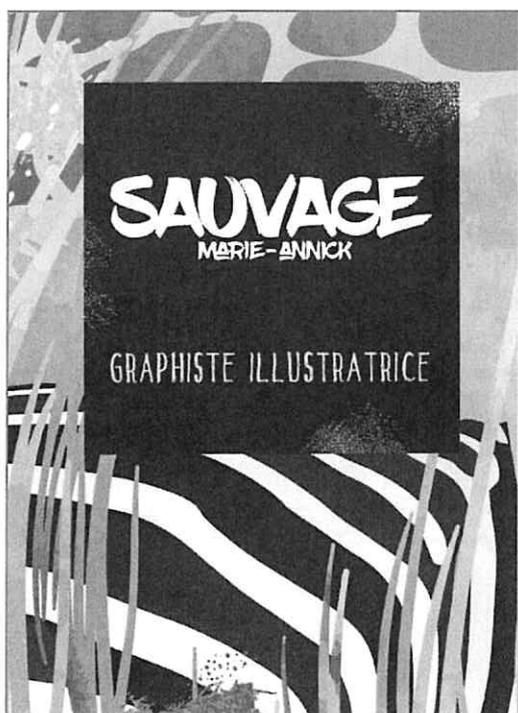
27 —

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter par téléphone au [02.43.90.34.93](tel:02.43.90.34.93)

ou par mail : leniddubonheur@gmail.com

ou venir nous rencontrer à la MAM - 4 route de la Bouverie (direction Sainte Gemmes le Robert)

PROPOSITION D'ACTIVITÉ



Dessin Peinture illustration

Enseignement Artistique
animation / cours / stage

Enfants - Ados - Adultes
initiation, perfectionnement ...

INDIVIDUEL ou COLLECTIF

06 08 71 68 48
sauvagedessin@orange.fr

Le Petit Beaulieu - N°51 - Sainte-Suzanne
53270 SAINTE-SUZANNE & CHAMMES

SIRET : 362 019 214 0001A - APE 9502 Z

- Pour des cours à Mézangers le soir ou le mercredi (à convenir - selon nb de participants suffisant)

- Pour une intervention ponctuelle dans le cadre d'une association

Contactez Mme SAUVAGE pour plus d'informations.

VIE DES COMMERCES ET ENTREPRISES



« Le P'tit commerce »

BAR - TABAC - ÉPICERIE - DÉPOT DE PAIN
RESTAURATION LE MIDI - TRAITEUR

Menu à 13 € le midi (au choix 2 entrées, 2 plats, 2 desserts,
vin et café compris)

Des soirées à thème y sont également organisées.

Horaires

Mardi : 7 h 30 à 13 h 30 - 16 h 30 à 19 h

Mercredi : 7 h 30 à 13 h 30

Jeudi : 7 h 30 à 13 h 30 - 16 h 30 à 19 h

Vendredi : 7 h 30 à 13 h 30 - 16 h 30 à 19 h

Samedi : 8 h 30 à 12 h 30 - 17 h 30 à 19 h

Dimanche : 8 h 30 à 12 h 30

Dernier week-end de chaque mois : fermeture le samedi à 12 h 30
+ le dimanche

Jours fériés : ouverture de 8 h 30 à 12 h 30



Après 15 jours de congés, réouverture le 1^{er} septembre 2020

Nicolas VANNIER - 02.43.90.45.29

28

Petra Massage de Relaxation

Praticienne **Massages bien-être**
et **soins esthétiques** (teinture cils et sourcils, manucure)

Contact : 07 83 34 96 80 - Page Facebook : www.facebook.com/nokushika

Site internet : petrarelaxation.wordpress.com

Relais du Gué de Selle – route de Mayenne D7 – 53600 MEZANGERS



Poney-Club du Gué de Selle

Situé à proximité de l'étang du Gué de Selle (juste après le petit parking de la route d'Hambers D272), le poney-club propose depuis 1987, dans un domaine de 60 ha, plusieurs activités pour les enfants de 8 à 16 ans :

- **Stage d'équitation avec hébergement** pendant les vacances scolaires (sauf Noël)

- **Cours d'équitation** le mercredi après-midi

Venez découvrir l'équitation au cœur du bocage Mayennais !



Poney Club
du Gué de Selle

Carmen et Xavier OUTIN

02 43 90 62 80

Poney-Club du Gué de Selle

La Petite Coudrière - 53600 MEZANGERS

Tél. : 02 43 90 62 80 - Mail : stageponey@wanadoo.fr - Site internet : www.stageponey.com

Restaurant Au relais du Gué de Selle

Depuis le 1^{er} mars 2019, Anthony Detemmermann et Aurélie Di Gennaro sont les nouveaux gérants de l'hôtel-restaurant Au Relais du Gué de Selle, à Mézangers



Relais
du gué de selle
HÔTEL *** & RESTAURANT

LE RESTAURANT

Du mardi au Samedi au déjeuner et au dîner : Menu Découverte à 29.90 € et la carte

Le lundi soir : restaurant ouvert, Menu à 29.90 €

Le samedi midi et soir et le dimanche midi : Menu Dégustation en 6 services à 59 € ; à 79 € avec accord mets et vins (5 verres)

Le dimanche midi : Menus à 32.50 et 45 €

LE BISTRO DU RELAIS

C'est une formule rapide mais toujours de qualité qui devrait vous séduire... du mardi au vendredi au déjeuner

1 Plat du Jour : 10.90€

1 Entrée + 1 Plat ou 1 Plat + 1 Dessert : 15.90€

1 Entrée + 1 Plat + 1 Dessert : 20,90€

Si le temps le permet, service en terrasse au bord de l'eau.



HÔTEL

Hôtel ouvert tous les jours sauf dimanche soir

NOUVEAU : Les clients pourront également profiter du savoir-faire de Petra (**Petra Massage Relaxation**) grâce à une offre massage sur place dans un espace dédié.

LA CABANE PERCHÉE

BANQUETS & RÉCEPTIONS de 8 à 130 personnes.

RÉUNIONS & SÉMINAIRES (espaces de 19 à 100 m²)



- Location de vélos électriques
- Salon de modelage
- Balade à cheval, *sur réservation*
- Cours de yoga et cross fit, *sur réservation*

Contact : 02 43 91 20 00

Adresse mail : relaisduguedeselle@wanadoo.fr

Site internet : <https://www.relais-du-gue-de-selle.com>

Conseiller en immobilier sur la commune



SAFTI

Jean-Christophe
HUET
Conseiller indépendant en immobilier
06 73 21 59 06
jeanchristophe.huet@safati.fr

Le potager de Gaël



Maraîcher et éleveur de
bovins, installé depuis
novembre 2012

Exploitation labellisée
Agriculture Biologique.

Vente de légumes toute l'année à la ferme.
Caissettes de viande également 3 fois par an



Horaires d'ouverture du Potager de Gaël :

- Le Vendredi de 16h30 à 18h30
- Le Samedi de 10h à 12h30

Renseignement : Gaël THOREAU - La Pengauderie - 53150 NEAU - www.lepotagerdegael.fr

30

Vendredi 14 août 2020

Des gendarmes à cheval venus du Lion-Angers et la brigade évronnaise ont sensibilisé les promeneurs du Gué de selle aux bons gestes liés au COVID-19



(Merci à Ouest-France / M. LECHAT pour certaines photos insérées dans ce bulletin.)

Abattage sapin Logement de l'école



Rénovation de la salle de bains Logement du Point Lecture + peinture des pièces



Rénovation des vestiaires de foot (peinture)



Un grand merci aux bénévoles qui ont consacré beaucoup de temps à remettre en état les vestiaires !

Préparation de la rénovation de la cuisine de la salle polyvalente – Mercredi 19 août 2020



Merci aux élus, Jérôme et Olivier pour leur aide à la démolition du sol et de la faïence.

Calendrier des manifestations

Septembre 2020 à Février 2021



Mardi 1 ^{er} septembre	Rentrée scolaires dès 8 h 30	Ecole Les P'tites Mézanges
Mercredi 2 septembre	Reprise des entraînements de foot à 17 h	Olympique de Mézangers
Mercredi 2 septembre	Reprise des cours de gym à 20 h	Gym détente Mézangéenne
Samedi 5 septembre	AG Foot à 10 h 30	Olympique de Mézangers
Dimanche 13 septembre	Sortie pédestre à Brée	Les Frapadingues

(date à déterminer)	Repas du Club	Club de la Dame Verte
Mercredi 7 octobre	Balayage des rues (vieux bourg)	Commune
Dimanche 31 octobre	Boom d'Halloween	APE Ecole de Mézangers

Mercredi 11 novembre	Bourse aux jouets et vêtements	APE Ecole de Mézangers
Samedi 28 novembre	Soirée Foot	Olympique de Mézangers

Mercredi 2 décembre	Balayage des rues (Bourg et Lotissement)	Commune
Samedi 5 décembre	Marché de Noël	Comité des Fêtes
Jeudi 10 décembre	Bûche de Noël	Club de la Dame Verte

2021

Jeudi 14 janvier	Galette et AG	Club de la Dame Verte
Samedi 16 janvier	Vœux du Maire	Commune
Samedi 23 janvier	Théâtre - 20h30	Les Frapadingues
Dimanche 24 janvier	Théâtre - 14h30	Les Frapadingues
Vendredi 29 janvier	Théâtre - 20h30	Les Frapadingues
Samedi 30 janvier	Théâtre - 20h30	Les Frapadingues
Dimanche 31 janvier	Théâtre - 14h30	Les Frapadingues

Vendredi 5 février	Théâtre – 20 h 30	les Frapadingues
Samedi 1 ^{er} février	Théâtre - 20h30	Les Frapadingues